

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 3

Artikel: L'avenir de notre armée : maintien ou suppression du service obligatoire
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avenir de notre armée.

MAINTIEN OU SUPPRESSION DU SERVICE OBLIGATOIRE.

Lloyd George et Wilson vont proposer, dit-on, au Congrès de la paix la suppression générale du service obligatoire.

L'obligation de servir est considérée, un peu partout et non sans raison, comme une des causes principales de l'extension sans précédent de la guerre mondiale et de l'étendue de ses ravages. Ce sont les peuples organisés militairement et non plus, comme autrefois, les armées de ces peuples, qui se sont rués les uns sur les autres.

Le principe romain : « tout citoyen est soldat », appliqué par la France révolutionnaire en 1791 et par la Prusse en 1813, dans des périodes de crise, correspondait alors à une nécessité du moment : guerre défensive dans les deux cas, patrie en danger, indépendance à reconquérir. Il s'agissait donc d'organisations soi-disant passagères qui devaient être supprimées une fois le péril conjuré. Mais on a vu les armées populaires de la République devenir l'instrument du militarisme français conquérant qui a bouleversé l'Europe pendant vingt-cinq ans ; on a vu la landwehr prussienne de 1813 marquer le point de départ de l'évolution guerrière de l'Allemagne pangermaniste dont la puissance néfaste vient d'être enfin brisée.

Ainsi donc l'expérience a prouvé que le service personnel et général appliqué durant des époques de crise, par de grandes nations, se transforme inévitablement sous l'influence de la victoire en une institution définitive. En militarisant ainsi les peuples, on augmente les risques de guerre, et on rend la guerre elle-même plus impitoyable et ses conséquences plus désastreuses.

En Angleterre, dans les années qui ont précédé le conflit mondial, il s'était formé une association présidée par lord Roberts pour préparer l'opinion à accepter le service obligatoire (*national service league*). Les membres de cette ligue,

alarmés par les armements excessifs de l'Allemagne, prévoyaient la guerre imminente. Une commission de parlementaires, d'officiers et de journalistes vint en Suisse pour étudier notre système de milices. Le colonel Favre, de Genève, fit de nombreuses conférences en Angleterre. Mais ces efforts ne parvinrent pas à secouer la quiétude du peuple anglais.

Cependant, en 1914 et en 1917, l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique ont admis le principe du service obligatoire, parce que les circonstances l'exigeaient impérieusement. Les gouvernements de ces Etats avertis par l'histoire ne paraissent pourtant pas disposés à maintenir un système militaire qu'ils estiment incompatible avec l'établissement et le règne d'une paix durable dans le monde. La Grande-Bretagne va revenir à son armée de mercenaires.

En résumé on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que le service personnel et général, bien que regardé comme une conquête de la démocratie, favorise le militarisme et augmente les causes de conflits entre les peuples.

Les petites nations sans politique agressive peuvent, par contre, rester fidèles au principe du service obligatoire. Pour la Suisse en particulier il est, avec la démocratie, sa plus ancienne tradition. Les Confédérés l'ont adopté comme un des fondements de leurs premières alliances, avec lesquelles il est né, dès 1291.

C'est grâce au service obligatoire, sans toutefois l'avoir jamais appliqué intégralement, que le corps helvétique, malgré sa petitesse, a pu se maintenir au milieu de grands Etats qui, eux, n'entretenaient que de petites armées de mercenaires. Au xv^e siècle, les cantons pouvaient, en cas de nécessité, mettre près de 100 000 hommes sur pied, admirablement organisés, entraînés et armés, alors que le roi de France et l'empereur d'Allemagne n'avaient que 40 à 50 000 hommes de troupes régulières à leur opposer. Cette supériorité militaire des Suisses jusqu'au xvi^e siècle leur a valu la longue série de victoires qui ont assuré l'existence de la Confédération. La tradition guerrière qui en résulta a été la base de l'union fédérale jusqu'à nos jours. L'armée est restée longtemps la seule institution commune entre les cantons.

Dans l'Europe nouvelle, issue de la grande guerre, chaque nation aura sa tâche spéciale pour concourir au but commun. Si la Société des nations parvient à se constituer, les Etats souverains seront d'autant plus utiles à l'humanité qu'ils seront des organismes plus vivants, forts de leur particularisme et de leurs traditions nationales et capables de jouer un rôle, même modeste, dans le monde. Le rôle de notre pays est tout tracé ; il continuera à *garder les Alpes*.

L'histoire prouve qu'il est de l'intérêt de l'Europe de laisser à la Suisse la garde des Alpes. Napoléon a reconnu leur importance stratégique en disant que celui qui était maître du Gothard était maître de l'Europe. Il l'a si bien compris qu'avant d'être le tyran de l'Europe, pour mieux asseoir sa domination et couvrir ses conquêtes, il n'a pas hésité à s'emparer des Alpes, faisant ainsi de la Suisse le champ de bataille des nations.

Le Congrès de Vienne a reconnu la nécessité, pour la paix de l'Europe, de soustraire les Alpes aux tentatives des conquérants et d'assurer à une petite nation sans ambitions la garde des passages qui relient le Nord au Sud de l'Europe. L'idée moderne de la neutralité armée de la Suisse provient de cette préoccupation des puissances en 1815.

Au début de la grande guerre, si la Suisse s'était montrée incapable de remplir ses obligations militaires, les fronts se seraient inévitablement prolongés par-dessus nos frontières jusqu'aux Alpes. Après la course à la mer de 1914, nous aurions vu, peut-être, la course vers les Alpes.

La notion de l'obligation de servir est aussi profondément enracinée dans le cœur du peuple suisse que l'idée démocratique. Même si, dans le monde pacifié, les risques de guerre devenaient plus rares, la Suisse ne pourrait renoncer volontairement à un système qui est une des bases de sa vie publique, la grande école nationale à laquelle se forment les vertus civiques, le sentiment du devoir et de la solidarité. Rien ne peut remplacer, ni physiquement ni moralement, ce dur apprentissage égalitaire où chaque citoyen apprend à connaître la vraie fraternité. « Tout citoyen, a dit J.-J. Rousseau, doit être soldat par devoir. Tel fut le système des Romains, tel

est aujourd'hui celui des Suisses, tel doit être celui de tout Etat libre. » Cette affirmation, écrite à la veille de la Révolution française, a perdu peut-être son sens primitif et sa valeur absolue après les expériences cruelles de l'heure présente. Les grandes puissances peuvent abandonner ce principe de Rousseau ; il reste actuel pour une Suisse nouvelle, débarrassée, nous l'espérons, d'une neutralité sans prestige et sans utilité, notion surannée, au milieu d'une Europe rajeunie.

De formidables puissances maritimes et coloniales, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, peuvent renoncer facilement au service obligatoire qu'elles n'avaient adopté que provisoirement et pour la durée des hostilités. Le danger passé, leur énorme flotte de guerre leur permet de revenir au système de l'armée de métier qui leur suffit. Leur position géographique et leurs immenses ressources économiques leur assurent un développement exceptionnel.

La Suisse n'a aucun de ces avantages. Le service obligatoire, tradition séculaire, liée à l'existence même du pays, est une garantie et une sécurité que le peuple suisse ne peut consentir à abandonner. Il lui est aussi nécessaire qu'à l'Angleterre sa marine. Lloyd George et Wilson, en demandant la suppression générale du service personnel, semblent ne pas se rendre compte que les mêmes règles ne conviennent pas à toutes les nations, grandes et petites.

C'est à nous à les renseigner sur ce point, avant qu'il soit trop tard. C'est là une des tâches nombreuses et immédiates de notre diplomatie. L'étude de ce problème doit être entreprise sans retard, car l'organisation future de notre défense nationale dépend de la façon dont la question de principe sera tranchée à Versailles : maintien ou suppression du service militaire obligatoire.

V.
